

Communauté de Communes du Pays des Herbiers

6 rue du Tourniquet
85 500 LES HERBIERS
Tel : 02 51 66 82 27
habitat@paysdesherbiers.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.
 - o Elaboration, suivi, révision du schéma de cohérence territoriale.
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains et aires d'accueil pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
Définition et mise en œuvre d'une politique du logement d'intérêt communautaire :
 - o Elaboration du PLH, mise en œuvre et financement des actions retenues.
 - o Création, gestion d'un observatoire de l'habitat.
 - o Coordination des demandes communales de logements sociaux.
 - o Mise en œuvre des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat.
 - o Participation financière au FSL.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Bocage Vendéen a été approuvé le 22 juillet 2017. Il associe les Communautés de communes Terres de Montaigu, du Pays de Pouzauges, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et du Pays de Chantonay.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers a prescrit l'élaboration d'un PLUi-H le 5 juillet 2017. Il est désormais approuvé depuis le 15 février 2023.